

Le très hon. M. BENNETT: Et nous ne pouvons remplir cette obligation aussi rapidement que le désirerait mon honorable ami parce que le gouvernement fédéral n'a aucun contrôle sur les travaux exécutés par les municipalités ou les provinces. Nous avons au ministère du Travail des états de compte certifiés s'élevant à des millions de dollars et provenant de toutes les provinces de la Confédération, sauf une, je crois. On attend des décrets du conseil pour payer ces comptes. Le cabinet se propose d'adopter ces décrets dès que ce projet de loi sera devenu loi, ce qui permettra aux municipalités de se faire payer pour les travaux qu'elles ont entrepris. Par exemple, la municipalité de Burnaby pourra obtenir de la province de la Colombie-Anglaise une partie de son argent dès l'adoption de ce projet de loi, mais chaque fois que l'honorable député de New-Westminster (M. Reid) est intervenu, il a empêché la municipalité de Burnaby de se faire payer. Et ceci s'applique à toutes les municipalités dans chaque province du Dominion, parce que l'interprétation qu'on a donnée à cette loi, bien à tort selon moi, nous a empêché de rien payer depuis le premier mars aux municipalités qui réclament de l'argent. Nous avons inséré dans cette loi une disposition disant que les obligations créées antérieurement au premier mai pourront être prélevées dans la suite sur le fonds du revenu consolidé; on peut donc être certain que toutes les obligations créées par décret du conseil seront payées. Il y a des soldes dus pour travaux entrepris en vertu des ententes en détail dans le document déposé par le ministre du Travail et qui sont expliqués sous les rubriques d'obligations municipales, provinciales et fédérales. On remarquera que presque tous les travaux fédéraux ont été payés. Les honorables députés qui se sont donné la peine de consulter le rapport ont pu constater que presque toutes les obligations fédérales ont été remplies, sauf dans les cas où les travaux ne sont pas encore terminés. Par exemple, l'honorable député de Gloucester (M. Veniot) a dit qu'à Shippigan l'argent n'a pas encore été dépensé, et il a en quelque sorte insinué que c'était là une manœuvre politique voulue. Mais voici le député de Northumberland, N.-B., (M. McDade), ami du Gouvernement qui constate que, dans sa circonscription, on a omis de dépenser une somme de \$10,000 pour un quai à Chatham, et cela précisément pour la raison donnée par le ministre des Travaux publics, c'est-à-dire parce que ces travaux comportent une dépense considérable qui engage l'avenir. Le cabinet, se rendant compte de sa responsabilité, n'a pas voulu s'engager pour une période indéfinie. Quand les ingénieurs ont si-

[L'hon. M. Ralston.]

gnalé la chose dans leur rapport final, on n'a pas continué les travaux.

J'en arrive maintenant aux travaux dont les provinces elles-mêmes sont responsables. Le gouvernement fédéral est en contact avec les provinces, non pas avec les municipalités.

L'hon. M. VENIOT: Affirmez-vous que toutes ces sommes ont été payées?

Le très hon. M. BENNETT: J'explique précisément pourquoi on ne les a pas payées; voilà ce que je suis en train d'expliquer. On n'a malheureusement pu payer ces sommes parce que les travaux ont été exécutés d'une façon intermittente. Prenons par exemple les travaux de la ville de Québec. C'est un exemple typique. Le maire de cette ville est venu à Ottawa avec une délégation dont l'honorable député de Québec-Est faisait partie. Il savait comme moi,—je le sus davantage après qu'il me l'eut expliqué,—que la rigueur de l'hiver avait rendu impossible la continuation de ces travaux destinés à soulager le chômage. On avait pu en exécuter une partie, puis on avait dû interrompre ces travaux. Ces gens nous ont demandé de prolonger le délai et nous avons jugé à propos de prolonger jusqu'au premier mai le délai prescrit dans ce décret du conseil et de remplir jusqu'à cette date les obligations ainsi créées.

Je veux faire à ce sujet une dernière observation. Bien peu de lois adoptées par le Parlement pour conférer au cabinet des pouvoirs d'un caractère administratif ne sont pas susceptibles d'abus. Nous faisons tout ce qu'il est humainement possible de faire pour empêcher les abus. Je l'ai expliqué l'autre soir, le Gouvernement ne fera rien, sauf s'il y est forcé par des circonstances exceptionnelles, pour imposer au peuple canadien de nouvelles obligations autres que celles qui sont énumérées dans le rapport fait par le ministre du Travail. L'une des nouvelles obligations auxquelles nous devons faire face a trait aux grains de semence dans l'Ouest canadien. Nous avons pris les précautions ordinaires élémentaires, à ce sujet, non pas nous-mêmes, mais par l'intermédiaire de la commission et par d'autres directeurs d'entreprises s'occupant du commerce du grain. Nous avons veillé à retenir des grains et à ce qu'il y en ait de disponibles. Nous ne les avons pas payés, mais il faudra les payer. Nous avons reçu de chaque province un état de ses besoins probables.

Il n'est guère nécessaire de dire au comité que le Gouvernement n'a pas de plus grand souci que celui de l'avenir financier du pays. Après une étude attentive de la situation, y a-t-il un homme qui ne comprenne pas les fardeaux et les responsabilités d'aujourd'hui dans l'ordre financier? Même le pays le plus